

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 2631

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Ricourt Vaginay, Mme Barèges et M. Michoux

-----

### ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« quinze ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Un délai de deux jours est insuffisant pour s'assurer du caractère réellement libre, éclairé et stable de la volonté de mourir. Un allongement permettrait une meilleure prévention contre les décisions prises dans un état psychologique instable.